



Fuite plafond et sol mouillé, appartement sous toît

Par **Carretero66**, le **31/10/2011** à **19:17**

Bonjour,

Nous venons de signer avec mon épouse un compromis de vente pour l'achat d'un appartement il y a 3 jours, et aujourd'hui suite à une simple revisite pour prendre les dimensions des pièces, nous nous apercevons d'une fissure sur le faux plafond du hall d'entrée, et le sol au même endroit est mouillé.

Il est vraisemblable que cela soit dû aux fortes pluies de ces derniers jours.

Ma question : Qui prend en charge, sous quel délais et dois-je faire modifier le compromis de vente pour rajouter ce dégât des eaux ?

Merci pour vos lumières !